



## SCOLARITÉ

# CONCERTATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Conformément à la réglementation nationale, les écoles maternelles et élémentaires de Vigneux-de-Bretagne sont organisées sur un rythme scolaire de 4,5 jours avec école le mercredi matin.

Mis en ligne le 04 janvier 2022

Lors des derniers conseils d'écoles de Saint-Exupéry et Charles Perrault, les équipes enseignantes et les représentants des parents d'élèves se sont interrogés sur l'opportunité de passer à la semaine de 4 jours, par dérogation pour la rentrée scolaire 2022/2023. Les premiers échanges sur le sujet ont donc pris place au sein du comité de concertation des rythmes scolaires constitué d'élus, de services municipaux, d'enseignants, de parents d'élèves et des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), le 30 septembre 2021. Lors de ce comité plusieurs points ont été abordés :

- **Restitution des constats de chaque acteur éducatif sur l'organisation de la semaine à 4,5 jours depuis sa mise en place en 2013 ;**

- **Une validation de mise en place de consultation des familles afin de recueillir leurs avis concernant les rythmes scolaires à Vigneux-de-Bretagne.**

Début novembre, **les familles des deux écoles publiques de la commune ont pu participer à cette consultation** en remplissant un questionnaire simple et synthétique en ligne. Tout d'abord, il est important de noter qu'il y a eu **357 réponses sur 306 familles, représentant 536 enfants scolarisés dans les écoles publiques.**

L'analyse des résultats de l'enquête montre que **52% des familles préféreraient une organisation de la semaine à 4 jours, 41.6% souhaiteraient rester sur une semaine à 4,5 jours et 6.4% n'ont pas de préférence.**

Face à ces résultats et au regard de nombreuses observations mentionnées par les parents, **le comité de concertation a décidé de poursuivre la réflexion sur l'organisation de la semaine scolaire afin de choisir une organisation qui servira le mieux l'intérêt des enfants.**

**Un passage à une semaine scolaire de 4 jours a un impact sur l'organisation générale de la commune** (familles, vie associative, collectivité...), **il est donc important de bien mesurer l'ensemble des enjeux et d'étudier les avantages et les inconvénients d'un tel changement avant de prendre une décision.**

Les familles seront destinataires des échanges qui se dérouleront lors des prochains comités de concertation sur le sujet.



**Mairie de Vigneux-de-Bretagne**

9 rue G.H de la Villemarqué  
44360 Vigneux-de-Bretagne

☎ 02 40 57 39 50

📞 CONTACTEZ-NOUS

**Horaires :**

**Du lundi au vendredi**

9h>12h15 / 14h>17h15

